



Fédération Nationale des Chasseurs

PALAIS DE L'ELYSEE
Monsieur Nicolas SARKOZY
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
55 rue du Faubourg St Honoré
75800 PARIS

Paris, le 07 février 2012

Monsieur le Président de la République,

Au nom de tous les chasseurs de France, je viens par la présente vous remercier très sincèrement d'avoir pris le temps nécessaire pour comprendre les raisons qui justifiaient la légitime colère des chasseurs de gibier d'eau, après l'arrêt du Conseil d'Etat.

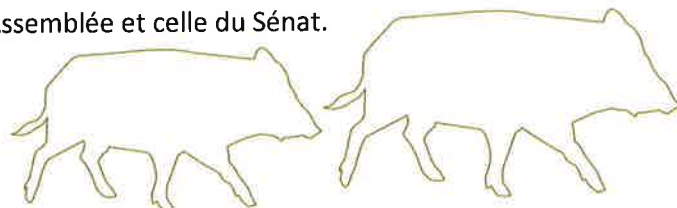
Cependant, le monde de la chasse a jugé très positive votre volonté de porter un regard global sur l'ensemble des dossiers qui concernent la chasse afin d'en accélérer la mise en œuvre.

Malgré votre agenda surchargé pour faire face à la crise qui frappe la France et toute l'Europe, vous avez mobilisé vos proches collaborateurs et Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, pour que nous imaginions ensemble des solutions réalistes qui s'appuient à la fois sur les données scientifiques et sur le bon sens.

Nos échanges directs et très constructifs avec votre ministre de l'Ecologie s'inscrivent dans cette démarche afin de permettre à la chasse de retrouver sa place au cœur d'une politique rurale de proximité qui privilégie la gestion des espaces et des espèces, plutôt que leur mise sous cloche.

Lors de notre précédente audience à l'Elysée en présence des responsables de la Fédération Nationale de la Pêche en France, vous avez compris l'inquiétude partagée des chasseurs et des pêcheurs concernant leur place dans la Gouvernance nature qui découle de l'application du Grenelle. Le groupe de travail mis en place par votre ministre rendra prochainement ses conclusions. Nous comptons sur vous pour être vigilant sur cette gouvernance partagée qui doit nous permettre d'obtenir enfin la parité vis-à-vis des ONG.

Concernant les deux propositions de loi sur les armes et sur la chasse à l'ordre du jour des deux Chambres, nous avons pu constater que malgré le nombre considérable de textes législatifs en attente d'inscription, les deux textes auxquels nous tenons ont fait l'objet d'un débat et d'un vote à l'unanimité la semaine dernière. Bien sûr, nous savons que le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, et le ministre en charge des relations avec le Parlement, Patrick Ollier, ont œuvré avec efficacité pour obtenir ce résultat en accord avec la présidence de l'Assemblée et celle du Sénat.





Pour les 1,3 million de chasseurs de France, cette proposition de loi sur les armes est une réforme historique qui permettra aux chasseurs de disposer de nouveaux calibres. De plus, cette réforme ne se trompe pas de cible en matière de répression et de contrôles.

De la même façon, les gestionnaires de la faune sauvage que sont les chasseurs et leurs fédérations, ont jugé très positive votre intervention pour que les amendements sur les dégâts de gibier et sur les agents de développement soient pris en compte immédiatement lors du vote du texte au Sénat. Grâce à votre action et au soutien des parlementaires de gauche et de droite, nous avons un texte équilibré qui conforte la place et le rôle des fédérations comme partenaires incontournables de la biodiversité.

Votre décision concernant l'avancement de l'ouverture générale de la chasse d'une semaine pour la chasse en plaine et au bois dans plusieurs dizaines de départements du Nord de la France répond à notre demande de prise en compte du changement climatique. Il en est de même de votre volonté d'aller rapidement au terme de la réforme sur les nuisibles, avec le maintien de toutes les espèces classées comme telles, y compris la belette. Plus que d'autres, ce sujet est d'une extrême sensibilité pour les chasseurs qui voient systématiquement les arrêtés préfectoraux attaqués par des associations viscéralement anti chasse.

Lors de notre audience de la semaine dernière, vous avez abordé sans tabous le dossier sensible du gibier d'eau afin de nous proposer des solutions acceptables, tant du côté du droit que de celui de la science. Votre décision concernant les dérogations à des fins scientifiques pour les oies, et la fin de certains moratoires, notamment sur le courlis, l'eider à duvet et le vanneau huppé, a été fortement appréciée par les centaines de milliers de chasseurs de gibier d'eau. La chasse aux oies, très populaire, est pratiquée par des passionnés qui ne supportent plus le double langage des ONG de la protection de la nature. Pour eux, il est incompréhensible de se voir interdire de chasser 2000 oies pendant les 10 jours de février alors qu'à quelques centaines de kilomètres, les Hollandais massacrent par tous les moyens plus de 100 000 oies par an en raison des dégâts provoqués aux cultures agricoles.

Dans le même esprit, il était surréaliste d'avoir engagé des moratoires sans que la moindre étude de suivi ne soit mise en œuvre, comme si la volonté était de ne plus rien changer après le retrait de ces espèces.

J'ai été particulièrement sensible au fait que vous considériez comme une priorité du GEOC de rendre un avis sur l'étude scientifique dont nous sommes à l'origine concernant le dérangement. Cette étude très pertinente est susceptible d'avoir une incidence directe sur la jurisprudence du Conseil d'Etat pour la chasse des limicoles et de certains canards en février.

Par ailleurs, nous partageons votre volonté d'aller plus loin dans l'analyse des résultats du GEOC d'ici à la fin février afin de régler d'autres dossiers concernant la chasse des migrateurs, à savoir les grives, les merles et les pigeons ramiers selon les départements, y compris sur l'arc méditerranéen. Il en est de même pour la dérogation pour les pinsons et les ortolans dans les Landes qui est attendue depuis si longtemps.

Mes collègues présidents représentant les chasseurs pyrénéens ont compris votre détermination concernant l'appel que l'Etat fera au sujet de l'annulation de l'arrêté préfectoral organisant la chasse en battue en Ariège, en rapport avec la présence de l'ours. Cependant, c'est votre décision de maintenir la chasse au grand tétras qui est saluée par tous les chasseurs de montagne qui font des efforts considérables pour conserver un biotope idéal pour cette espèce emblématique, avec des prélèvements très contrôlés. Nous avons là la démonstration éclatante qu'une espèce, en mauvais état de conservation au niveau européen, peut être chassée dans certains territoires sans que cela nuise aux populations concernées.

Avant de conclure, je me permets une remarque plus personnelle, pour vous assurer que nous apprécions l'écoute, la patience et la réactivité de votre conseiller, Boris Ravignon, qui ne ménage pas sa peine pour comprendre nos requêtes et imaginer des solutions pragmatiques, en accord avec le Cabinet du ministre de l'Ecologie.

Monsieur le Président, les chasseurs de France sont sensibles à votre détermination et à votre envie de rendre encore plus accessible « ce petit bonheur » qu'est la chasse pour plus de 1,3 million de nos concitoyens.

En vous remerciant à nouveau pour votre disponibilité dans cette période de graves crises financières, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à ma plus haute considération.



Bernard Baudin
Président de la Fédération Nationale
des Chasseurs

